

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DU SPORT

Arrêté du 5 juin 2009 portant nomination à la Commission nationale de première instance de qualification en psychiatrie

NOR : SASH0930591A

La ministre de la santé et des sports,
Vu le code de la santé publique ;
Vu l'arrêté du 30 juin 2004 portant règlement de qualification des médecins ;
Vu les propositions faites par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés à la Commission nationale de première instance de qualification en psychiatrie :
M. le professeur Michel PATRIS, président titulaire ;
M. le professeur Charles PERETTI, président suppléant.

Article 2

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 5 juin 2009.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement simultané de la directrice
de l'hospitalisation des soins
et du chef de service :
*La sous-directrice des ressources humaines
du système de santé,*
E. QUILLET